



Signalement au juge des affaires familial

Par **Christelle35**, le **07/02/2011 à 17:24**

Bonjour,
Je vous explique notre situation, je suis a 15 jours de mon terme.
Avec le papa du bebe on c'était séparer car il buvait, la on vient de se remettre ensemble, mais le point positif c'est qu'il a arreter de boire et veut s'investir dans la vie du petit.
J'ai expliquer la situation à notre assistante sociale qui ma dit qu'il y aurait un signalement au juge des affaires familial.
Que risque t-on? On veut pas se faire retirer notre enfant.
Merci de vos reponses
Cordialement

Par **chris_idv**, le **07/02/2011 à 20:30**

Bonjour,
Le signalement est uniquement une mesure d'information à l'attention de la justice et n'a pas, à ce stade, de caractère contraignant.
Par contre suite à ce signalement le juge aux affaires familiales peut éventuellement prendre des mesures de protection au bénéfice de votre enfant.
L'enjeu se situe au niveau de l'attitude que va adopter le père de l'enfant: s'il a effectivement définitivement arrêter de boire le signalement n'aura pas de suite.
Par contre si un incident quelconque est rapporté à la justice alors non seulement le père se verra retirer ses droits parentaux mais vous également puisque qu'en vivant avec lui vous n'aurez pas pris les mesures préventives nécessaires pour protéger votre enfant.
Cordialement,

Par **Christelle35**, le **07/02/2011 à 21:17**

En faite faut qu'il prouve qu'il a arreter de boire et qu'il s'investit?

Par **corima**, le **07/02/2011 à 21:21**

Surtout qu'il a arrêté de boire, qu'il ne devienne pas un danger pour l'enfant

Par **Christelle35**, le **07/02/2011 à 21:36**

Merci pour vos réponses sa fait bizarre il est pas encore né et y aura une enquête sociale?

Par **Christelle35**, le **07/02/2011 à 21:41**

Merci pour vos réponses sa fait bizarre il est pas encore né et y aura une enquête sociale?

Par **corima**, le **07/02/2011 à 21:54**

Ben quand on a une assistante sociale, faut bien se douter qu'il y aura enquête, c'est leur travail de surveiller que l'enfant soit en sécurité au sein de son foyer. Si une fois le bébé né, le père se remettait à boire et devenait violent, vous serez bien contente que l'assistante sociale soit là pour vous aider à sortir de ce gros problème qui est de vivre avec un alcoolique.

Par **Christelle35**, le **07/02/2011 à 22:00**

Merci pour votre réponse j'étais un peu perdu.rnCordialement